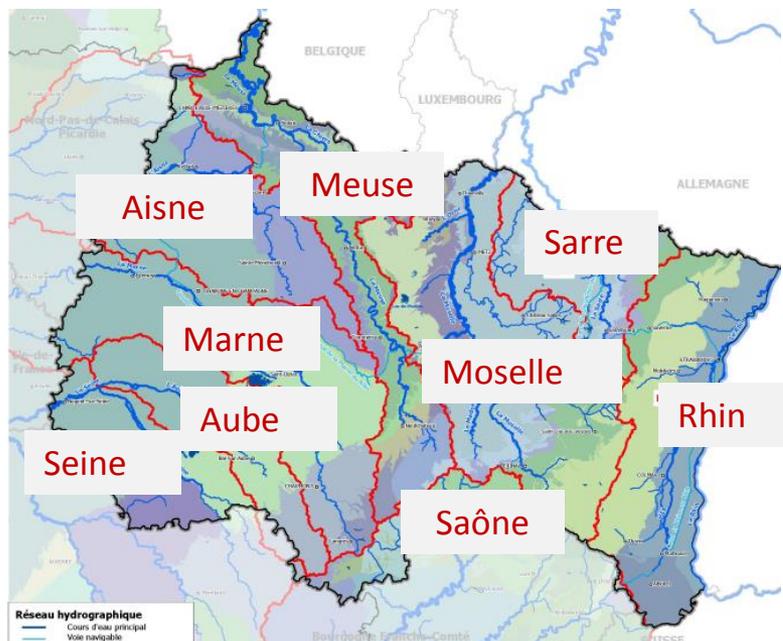


Politique Régionale

Eaux et Milieux Aquatiques



Des enjeux majeurs pour la Région Grand Est



Position de château d'eau à l'amont des principaux fleuves => Responsabilité (qualité, crue, étiage)



Lac-réservoir du Der, plus grand lac artificiel de France



Ouvrage sur l'Ill régionale – Protection de Strasbourg contre les crues – Erstein

4 objectifs :

- Reconquête de la qualité des **eaux souterraines pour la production d'eau potable**
- **Gestion des inondations** : 24% des communes, principales agglomérations, 15 territoires prioritaires (TRI)
- **Restauration des milieux aquatiques** et leurs services rendus (épuration, expansion de crue, soutien d'étiage, agriculture, activités récréatives ...)
- **Développement économique** des usages liés à l'eau (hydroélectricité, irrigation, tourisme/transport fluvial ...)

... dans un contexte en pleine mutation :

- **Réglementaire** : GEMAPI, Loi NOTRÉ, désengagement des Départements, Directives inondations et cadre sur l'eau
- **Adaptation au changement climatique** (réchauffement des eaux, amplification des sécheresses/inondations)

... Justifiant une politique régionale volontariste, ambitieuse et ciblée sur :

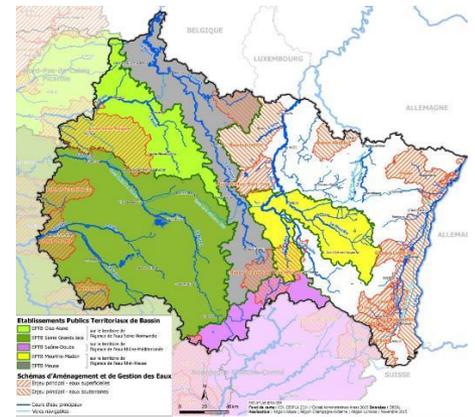
- **Les territoires d'interventions historiques de la Région** : bassins ferrifère et houiller, Ill, nappe rhénane, grès vosgiens ;
- **Les territoires à enjeux supra-départementaux ou transfrontaliers** : Seine, Meuse, Moselle, Rhin, nappe de la craie ;

- **Poids politique à l'échelle des grands bassins versants** : solidarité amont/aval, maîtrise d'ouvrage régionale de projets structurants
- **Objectif : Concrétisation des projets ...**

7 axes d'intervention :

1. Appuyer la gouvernance et la maîtrise d'ouvrage (0,28M€)

- **Prise de la compétence animation/coordination** (Loi NOTRé)
=> 2ème Région après la Bretagne
- **Structuration de la maîtrise d'ouvrage sur les grands axes**
- **Portage des SAGE** bassin ferrifère, houiller et Ill-nappe-Rhin



2 leviers d'actions : SAGE et EPTB



Inondations Charleville-Mézières 1995

2. Concrétiser les travaux de prévention des inondations (1,4M€)

- Harmonisation de l'aide aux Plans d'actions et de prévention des inondations (5% à 20%) => **Priorité au ralentissement des écoulements, infiltration, réduction de la vulnérabilité**

3. Reconquérir la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable des générations futures (0,9M€)

- **Elargissement de la démarche zéro pesticide communale** => **priorité sur les captages, communication à l'habitant**
- Poursuite des **réseaux de surveillance**
- Appui de **projets pilotes** de réduction des pollutions diffuses



80% de la population alsacienne alimentée en eau potable par la nappe phréatique rhénane

4. Restaurer les milieux aquatiques (0,70M€)

- Aide aux **travaux de restauration de cours d'eau** : patrimoine hydraulique, fossés, zones tampons...



Boucle de la Meuse à Monthermé

5. Développer les usages économiques (0,6M€)

- **Appel à projets Région-Agences** : « Eau et territoire »
Barrages, cours d'eau en agglomération : équipements récréatifs, navigation, biodiversité, hydroélectricité ...
- **Elargissement de l'aide à l'hydroélectricité**



Rivière d'eaux vives - Huningue



Turbines hydroélectriques compatibles avec le franchissement des poissons

6. Faire de l'III le territoire pilote des actions régionales (3M€)

- Gestion en régie => matériel et ingénierie
- **Schéma de gestion de l'III (19M€, 2014-2024)**



Restauration du barrage de la Steinsau : Protection contre les crues, passe à poisson, canoés, hydroélectricité



7. Relancer les projets transfrontaliers (0,20M€) :

- **Sur la Meuse, Moselle, Rhin, bassins miniers** (pollutions, géothermie, réchauffement des eaux, écrêtement des crues ...)

6 pays sur les bassins versants de la Meuse, Moselle et du Rhin

- ✓ Budget annuel moyen de **7M€**
- ✓ **Partenariat renforcé avec les Agences de l'eau => contrat-cadre en 2017**
- ✓ **Effet levier** du financement régional pour lever fonds Barnier/FEDER
- ✓ **Travaux principalement en zones Rurales** : emplois locaux et développement économique (agriculture, patrimoine hydraulique, environnement, tourisme, hydroélectricité,) => Pacte pour la ruralité

Les Appels à Manifestation d'Intérêt :

- **l'AMI Eau et Territoire, aménagements hydrauliques multifonctions (45 projets, 26 retenus, 4,5M€)**

Développer des projets de territoire autour de la **restauration écologique** des rivières, en y associant des **usages économiques, récréatifs ou sociaux**.

- **l'AMI Trame Verte et Bleue, en faveur de la biodiversité (102 projets, 4,6M€)**

Développer des projets globaux de **préservation et de reconquête des trames vertes et bleues**, en y associant plusieurs partenaires.

- **l'AMI Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau (67 projets, 42 retenus, 4,2M€)**

Soutenir les filières de production agricole sans ou à **bas niveau d'impact** sur la ressource en eau.

Partenariat :



Prise de la compétence animation-concertation dans le domaine des eaux souterraines et de surface (Loi NOTRé L211-7 A12)

- Ciblée sur les aquifères et bassins d'intérêt **régionaux, supra-départementaux et/ou transfrontaliers**.
- **Compétence partagée**, en complément et en **appui aux initiatives locales** → pas de **substitution aux acteurs locaux** (EPTB, SM, EPCI ...) et en coordination avec les Comités de Bassin.

➤ Pour :

1. Poursuivre l'action régionale (SAGE, aides...)

2. Faciliter la coordination à l'échelle régionale

(travail inter-EPTB et inter-SAGE, partenariat Agences de l'Eau, AMI ...)

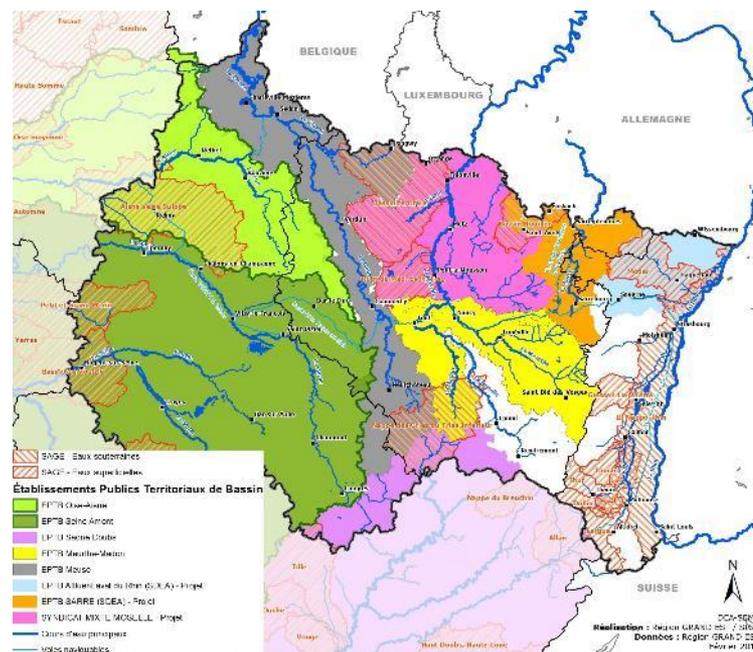
3. Assurer le décloisonnement des politiques

de gestion de l'eau (énergie, aménagement, agriculture, transports, économie, biodiversité ...)

=> Enjeu eau SRADDET, CC

4. Inciter à la maîtrise d'ouvrage sur les grands bassins versants et aquifères

➤ **Décret interministériel n° 2018-494 du 19 juin 2018**



Proposition de stratégie revisitée

Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires

Transition écologique et énergétique

Choisir un modèle énergétique durable

- 1 Devenir une région à énergie positive et bas-carbone
- 2 Rénover le bâti
- 3 Rechercher l'efficacité procédés
- 4 Développer les énergies renouvelables
- 5 Adapter les réseaux d'énergie

Intégrer le patrimoine naturel dans le développement

- 6 Préserver le patrimoine naturel
- 7 Reconquérir la Trame verte et bleue
- 8 Développer des agricultures durables
- 9 Valoriser la ressource en bois
- 10 Améliorer la gestion de l'eau
- 11 Economiser le foncier

Vivre les territoires autrement

- 12 Généraliser l'urbanisme durable
- 13 Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles
- 14 Reconquérir les friches
- 15 Améliorer la qualité de l'air
- 16 Réduire et valoriser les déchets
- 17 Promouvoir l'économie circulaire

Gommer toutes frontières pour un espace européen connecté

Organisation et coopération inter-territoriale, interrégionale et transfrontalière

Connecter les territoires au-delà des frontières

- 18 Connecter tous les territoires au très haut débit
- 19 Gommer les effets frontière et s'ouvrir à 360°
- 20 Devenir une référence en logistique multimodale

« Solidariser » les territoires

- 21 Consolider l'armature urbaine qui structure les territoires
- 22 Moderniser les infrastructures de transport tout mode
- 23 Rechercher les coopération et l'expérimentation
- 24 Améliorer les gouvernances

Habiter et structurer les territoires

- 25 Adapter l'habitat aux modes de vie
- 26 Rechercher l'égalité d'accès aux services
- 27 Renforcer l'économie locale
- 28 Développer le tourisme

En conclusion

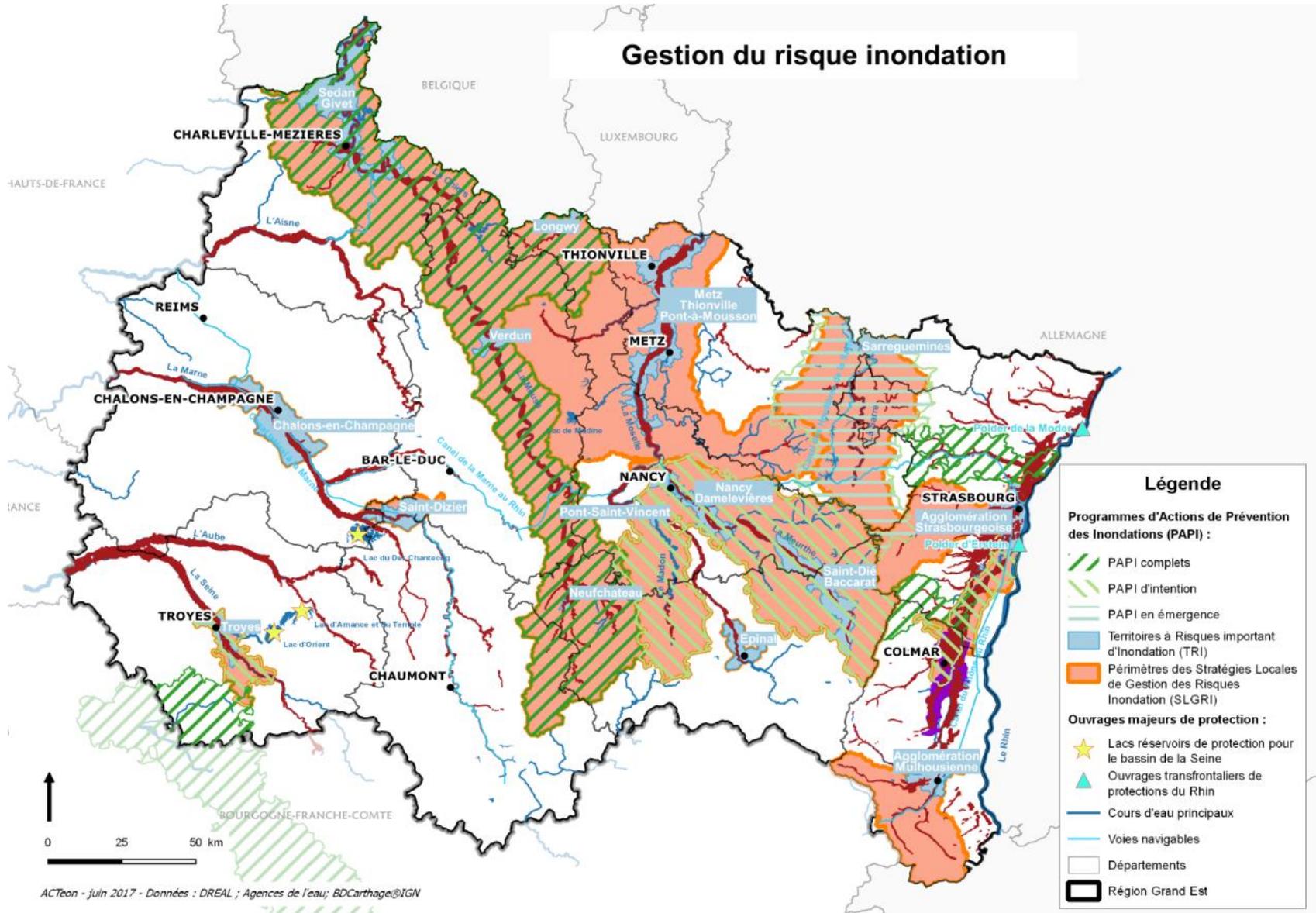
- 29 Améliorer la connaissance, sensibiliser et impliquer le citoyens
- 30 Véhiculer collectivement une image positive du Grand Est

FOCUS SUR LA PREVENTION DU RISQUE INONDATION

Le risque Inondation, un enjeu majeur pour la région :

- **¼ des communes**, dont les principales agglomérations, et plus de 9 % de la population concernés par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), soit **500 000 personnes** ;
- **3 lacs-réservoirs** de protection de Paris contre les crues de la Seine ;
- en application de la Directive européenne Inondations, **15 Territoires à Risque important d'Inondation (TRI)** ont été définis, représentant 28 % de la population située en zone inondable ;
- 15 TRI couverts par **10 Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)** fixant des objectifs et dispositions à mettre en oeuvre sur 6 ans ;
- **9 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** déjà labellisés, pour une gestion intégrée du risque ;
- **5 Plans de Submersions Rapides (PSR)** pour la mise en sécurité des ouvrages ou l'augmentation des niveaux de protection.

Gestion du risque inondation



INTERVENTION REGIONALE VIA LE DISPOSITIF « PREVENTION ET GESTION INTEGREE DES INONDATIONS »

Objectifs :

- Soutenir les travaux d'investissements pour réduire les dommages causés aux personnes et aux biens par les inondations
- Priorité aux travaux « amont » de ralentissement des écoulements, d'infiltration et de réduction de la vulnérabilité



Conditions :

- Opérations s'inscrivant dans un CPER/CPIER, un PAPI, un PSR ou toute autre démarche intégrée de prévention des inondations (analyse globale)
- A une échelle hydrographique cohérente (bassin, sous-bassin)
- Dépenses d'investissement (études préalables aux travaux, travaux)

Bénéficiaires : communes et groupements de communes, EPTB, syndicats mixtes ouverts ou fermés, établissements publics, associations ...

Taux :

| Axes d'intervention | Taux maximal |
|--|--------------|
| Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque | 10 % |
| Surveillance et prévision des crues | 5 % |
| Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme | 10 % |
| Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes | 20 % |
| Ralentissement des écoulements (dont ralentissement des ruissellements/coulées de boues) | 20 % |
| Ouvrages hydrauliques de protection | 10 % |

sur dépenses éligibles HT (ou TTC si non récupération de TVA).

80 % d'aides publiques hors autofinancement. Déplafonnement possible jusqu'à 90 % pour tout projet inclus dans un CPER/CPIER.

Vos interlocuteurs pour ce dispositif :

➤ **Axe Rhin-Sarre (site de Strasbourg) :**

Marie-Dominique PARANIER – 03 88 15 38 62

marie-dominique.paranier@grandest.fr

➤ **Axe Meuse-Moselle-Saône (site de Metz) :**

Francis VOGIN et Camille BARTHE

03 87 33 67 65 - 03 87 33 67 62

francis.vogin@grandest.fr camille.barthe@grandest.fr

➤ **Axe Seine-Marne-Aisne (site de Châlons-en-Champagne) :**

Sophie PAYER – 03 26 70 31 68

sophie.payer@grandest.fr

**INTERVENTION REGIONALE VIA LE FEDER PROGRAMME
OPERATIONNEL EN CHAMPAGNE-ARDENNE
2014-2020
Prévention des inondations**

**OS 4.1 - Réduire la
vulnérabilité des
territoires aux
inondations**

**Fiche action 4.1.1 – SA 1 : Etudes visant a réduire
durablement l'aléa inondation**

Fiche action 4.1.1 – SA 2 : Investissements

Études visant à réduire durablement l'aléa inondation

Types de projet

- Etudes préalables d'amélioration de la connaissance
- Etudes diagnostics des services et des acteurs économiques
- Etudes de définition de projets

Critères de sélection

- Action conforme au Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)
- Action s'inscrivant dans le périmètre de la stratégie d'un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI)
- Opérations coordonnées à l'échelle d'un EPTB
- **Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations**

Enveloppe 2 M€

Taux max de
FEDER 50%

Autofinancement
minimum de 20%

Prévention des inondations : opérations d'investissement

Types de projet

Programmes d'actions intégrés visant à réduire durablement l'aléa inondation et/ou la vulnérabilité et à préserver la fonctionnalité des milieux :

- Etudes et travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues
- Etudes et travaux d'amélioration des écoulements dans les zones urbanisées
- Etudes et travaux visant à améliorer la résilience :
 - Opérations de réduction de la vulnérabilité des réseaux, des activités économiques, des services publics
 - Actions d'information, de sensibilisation et de pédagogie à destination du public, des élus et des acteurs économiques pour favoriser la prise en compte du risque
 - Réalisation de plans de continuité d'activité et de service

Critères de sélection

- Action conforme au Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)
- Action s'inscrivant dans le périmètre de la stratégie d'un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI)
- Travaux dont les études ont été financées par le FEDER 2007-2013
- Opérations coordonnées à l'échelle d'un EPTB
- **Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations**

Enveloppe 5,887 M€

Taux max de
FEDER 50%

Autofinancement
minimum de 20%

Votre interlocuteur pour le FEDER Champagne-Ardenne :

Elise MORINEAU – 03 26 70 89 79
elise.morineau@grandest.fr

**INTERVENTION REGIONALE VIA LE FEDER PROGRAMME
OPERATIONNEL EN LORRAINE**

2014-2020

Dispositif 45B – Lutte contre les inondations

Travaux visant à réduire durablement l'aléa inondation

Types de projet

- Découverte d'ouvrages
- Zones de ralentissement dynamique des crues, construction ou restauration de digues, construction et mise en place de protections localisées, mise en place de bassins de rétention,
- Travaux d'aménagement: dispositifs mis en place pour créer des zones d'expansion de crue
- Travaux d'aménagement: renaturation, plantation d'arbres, réaménagement de l'ancien lit du cours d'eau (méandrage)
- Pose de repères de crues

Critères de sélection

- Opérations coordonnées à l'échelle d'un EPTB. Bassins éligibles: Meuse, Meurthe-Madon
- Démarche globale de réduction de l'exposition aux risques des populations et des activités économiques / renforcement de la résilience aux catastrophes
- **Indicateur: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations**

Taux max de
FEDER 60%

Votre interlocuteur pour le FEDER Lorraine :

Dominique DEFRENE – 03 87 33 67 00
dominique.defrene@grandest.fr

Merci pour votre attention...

<https://www.grandest.fr/aides>

